



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt, le 23 décembre 2020, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 17/12/2020

Présents : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

Pouvoirs : BRUNET Pierre à BRAAK Laurent, DUPORPER Sabrina à BREFORT André, RUMEAU Frédérique à FERRIE Nathalie

Absents : -

Mr Aurélien Cazottes a été élu secrétaire de séance.

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

2020/59 Demande de subvention rénovation énergétique des bâtiments communaux

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux remplace le projet de « chaudière biomasse » initialement prévu pour les locaux abritant la mairie et la bibliothèque. Ce projet avait fait l'objet d'attributions de subventions par 'Etat « Programme Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » et le département de Haute Garonne « Programme Aides Contrat du territoire ». L'Etat et le département de Haute Garonne ont été informés de la modification du projet initial qui fait l'objet de nouvelles demandes auprès de ces programmes.

Le nouveau projet prévoit d'utiliser un chauffage par géothermie qui a été préféré à la solution par chaudière à granulés, du fait de sa meilleure efficacité énergétique, de contraintes d'installation moindre (absence de cheminée et de lieu de stockage). Une étude comparative faite avec l'aide de Soleval a confirmé que les deux solutions présentaient un délai de retour sur investissement analogue, compris entre 10 et 12 ans. Le nouveau projet intègre aussi le chauffage d'un autre bâtiment communal, la maison des associations, ainsi que l'isolation du bâtiment de la bibliothèque.

Ce projet de rénovation énergétique complète le projet de mise en accessibilité de la maison des associations, qui prévoit déjà la rénovation thermique (isolation) de ce seul bâtiment. Un permis de construire a été obtenu pour ce dernier, mais les travaux n'ont pas démarré. La commune souhaite donc faire une demande conjointe de subvention auprès des services de l'État, dans le cadre de la DSIL Relance.

Le projet sera réalisé avec maîtrise d'œuvre associée. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le cabinet Loisèle, déjà missionné par la commune pour l'isolation et la mise aux normes de la maison des associations.

Le budget estimé des travaux pour ces deux projets incluant la maîtrise d'œuvre est à ce jour de 262 059 € HT.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve ce projet,
- décide de demander des subventions les plus larges possibles conformément au plan de financement annexé.
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture le 24/12/2020
Rendu exécutoire le 24/12/2020
Affiché le 24/12/2020**

Le Maire, Laurent BRAAK

